

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 8 février 2016

16-14

Objet : Désignation des représentants du Conseil de territoire au sein de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM)

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 8 février 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|--------------------------|--|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LOUVIGNÉ Robin |
| - AMAR Sophie | - DALLEAU Isabelle | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DE FONTAINE VIVE -
CURTAZ Marie-Laure | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BARNOYER Thierry | - DEGRASSAT Alain | - MARTINEAU Pascale |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DRAI Carole | - MEDINA Marc |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DUVAUDIER Michel | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - FACCHINI Monique | - PARRAIN Mary France |
| - BENSOUSSAN Éric | - FAUTRE Christian | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FAUTHAC Benoît | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILLARD René | - PINEL Vincent |
| - CAMBON Christian | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PIO Régis |
| - CANALES Chantal | - GICQUEL Hervé | - PRIMEVERT Catherine |
| - CAPITANIO Olivier | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GUIGNARD Jean-Jacques | - RISPAL Yoann |
| - CARPENTIER Agnès | - HERBERT Delphine | - ROESCH Germain |
| - CARREZ Gilles | - HOUDOT Florence | - ROYER Christel |
| - CARTIGNY Pierre | - KARACA Sengul | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHABOT Sabine | - LAFON Laurent | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - LAMBERT Gérard | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHARDIN Sylvie | - LE BIDEAU Dominique | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAULIEU Stéphane | - LE GUILLOU Patrick | - VOGUET Jean-François |
| - CHETARD Catherine | - LEBEAU Pierre | - ZELIOLI Valérie |
| - CIPRIANO Philippe | | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BERRIOS Sylvain, 1^{er} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ,
- Monsieur HERBILLON Michel, 3^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO,
- Monsieur BRETILLON Jean-Marie, 7^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL,
- Monsieur DOSNE Olivier, 10^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER,
- Madame CAMPOS BRETILLON, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Madame HERBERT,
- Madame CROCHETON Florence, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur MEDINA,
- Madame FENASSE Delphine, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur COCQ,
- Monsieur JEANNE Laurent, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur DUVAUDIER,
- Monsieur OUDINET Michel, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur BENISTI,
- Monsieur LACHELACHE Nassim, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur PIO,
- Monsieur PETTENI Henti, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Madame CARPENTIER,
- Monsieur SEMO Igor, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur CAMBON,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie, Conseillère de Territoire a donnée pourvoir à Monsieur RISPAL,
- Madame TRIMBACH Pascale, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-14-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

ABSENT NON REPRESENTE :

- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel, Conseiller de Territoire
-

Soit 87 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Adrien CAILLEREZ

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-14-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016

OBJET : Désignation des représentants du Conseil de territoire au sein de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L. 5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L. 2122-7 et suivants,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article 3 de l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU les statuts et la composition du Syndicat mixte pour traitement des déchets urbains du Val-de-Marne à la date du 31 décembre 2015,

CONSIDERANT que l'établissement public territorial se substitue à ses communes membres qui étaient adhérentes à l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) (Joinville-Le-Pont, Charenton-Le Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint Maurice, Vincennes) à compter du 1er janvier 2016 et qu'il y a lieu de désigner un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont elles disposaient avant la substitution, à savoir un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par collectivité adhérente.

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Charenton-Le-Pont	1	1
Joinville-le-Pont	1	1
Maisons-Alfort	1	1
Saint-Mandé	1	1
Saint-Maurice	1	1
Vincennes	1	1

CONSIDERANT que cette substitution est effective jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard et qu'à l'issue de cette période, l'établissement public territorial sera retiré de plein droit du Syndicat mixte l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM)

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations doivent se dérouler au scrutin secret néanmoins, le Conseil de territoire, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

Accusé de réception en préfecture
à
04-24940078-20160208-16-14-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

CONSIDERANT les candidatures de :

En qualité de titulaire

Communes	Délégués titulaires
Charenton-Le-Pont	Caroline CAMPOS BRETILLON
Joinville-le-Pont	Jean Jacques GRESSIER
Maisons-Alfort	Jean Luc CADEDU
Saint-Mandé	Florence CROCHETON
Saint-Maurice	Alain GUETROT
Vincennes	Laurent LAFON

CONSIDERANT les candidatures de :

En qualité de suppléant :

Communes	Délégués suppléants
Charenton-Le-Pont	Delphine HERBERT
Joinville-le-Pont	Stephan SILVESTRE
Maisons-Alfort	Frédéric TURPIN
Saint-Mandé	Thomas MURGIA
Saint-Maurice	Christian CAMBON
Vincennes	Eric BENSOUSSAN

CONSIDERANT qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du syndicat mixte,

Le Conseil de territoire,

DECIDE à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation des représentants l'Etablissement Public Territorial T10 au sein du SYCTOM ;

DECLARE élus, pour représenter l'établissement public territorial T10 au sein de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard :

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-14-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

En qualité de délégué titulaire :

Communes	Délégués titulaires
Charenton-Le-Pont	Caroline CAMPOS BRETILLON
Joinville-le-Pont	Jean Jacques GRESSIER
Maisons-Alfort	Jean Luc CADEDU
Saint-Mandé	Florence CROCHETON
Saint-Maurice	Alain GUETROT
Vincennes	Laurent LAFON

En qualité de délégué suppléant :

Communes	Délégués suppléants
Charenton-Le-Pont	Delphine HERBERT
Joinville-le-Pont	Stephan SILVESTRE
Maisons-Alfort	Frédéric TURPIN
Saint-Mandé	Thomas MURGIA
Saint-Maurice	Christian CAMBON
Vincennes	Eric BENSOUSSAN

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-14-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016